

culture en jeu

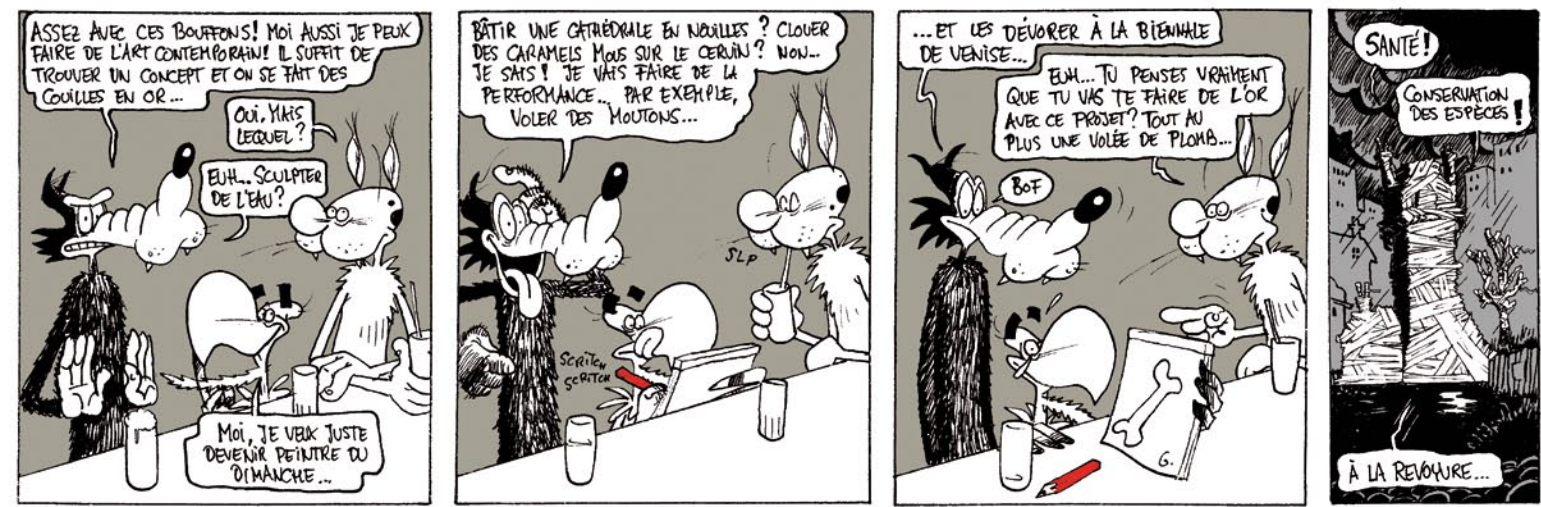
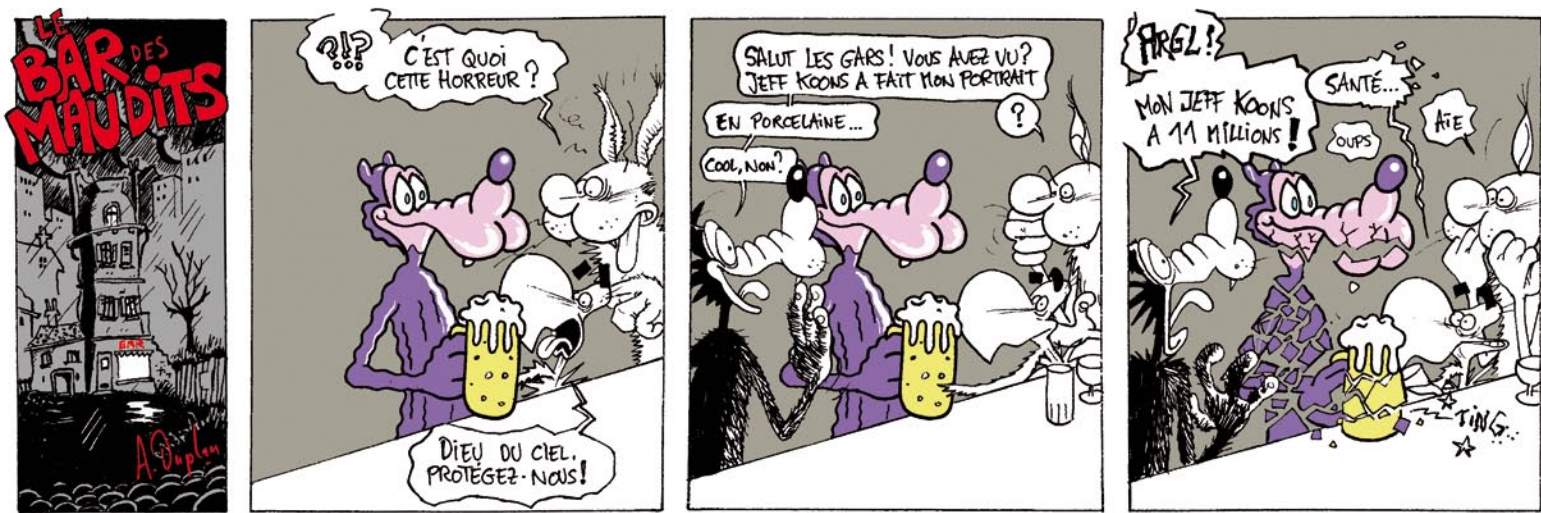
LES CRÉATEURS
L'ARGENT
LE PUBLIC

n°34 - juin 2012 www.cultureenjeu.ch

GÉNOME HELVÉTIQUE

QUELLES STRUCTURES
POUR QUELLES CULTURES?





ÉDITO

ARTISTES SANS MINISTÈRE !

À l'occasion de sa dernière Assemblée Générale à Lausanne, **CULTUREENJEU** a invité les président, vice-présidente et directeur de Pro Helvetia, respectivement M. Mario Annoni, Mme Anne-Catherine Sutermeister et M. Pius Knüsel, à débattre sur les choix prioritaires à effectuer dans une démarche d'encouragement à la diffusion de la culture.

Par **Gérald Morin**

LA PRÉSENTATION et le débat furent à la fois instructifs et décevants...

Il était utile de rappeler que Pro Helvetia fut créé en 1939 comme un groupe de travail chargé de lutter contre les propagandes fascistes venant du Nord et du Sud de nos frontières et de renforcer cette multiculture typiquement helvétique à la fois si fragile et combien puissante.

Il était curieux de constater que cette fondation est une institution quelque peu paradoxale puisqu'elle présente et subventionne parfois des artistes (Thomas Hirschhorn, Christoph Büchel...) critiques envers les valeurs officielles de la Confédération qui à travers l'Office fédéral de la Culture est l'unique bailleur de fonds de Pro Helvetia.

Il était intéressant de se remémorer les reproches récurrents venant des milieux culturels depuis des décennies à l'égard de Pro Helvetia. Ses choix arbitraires dans les années 60, son trop grand intérêt pour l'Avant-garde dans les années 70, son trop fort soutien à l'innovation culturelle et à la création contemporaine dans les années 80...

On a trop souvent parlé des limites des actions de la Fondation et peu de son soutien aux artistes aussi bien dans leurs activités en Suisse qu'à l'étranger. Mais peut-être ces reproches sont-ils inhérents à sa fonction?

Avec ses 34 millions de francs (ce qui est à la fois beaucoup et peu dans ce pays aux quatre langues et aux nombreuses traditions culturelles), Pro Helvetia ne peut servir tout le monde. Elle doit régulièrement faire des choix nouveaux qui abandonnent des options autrefois défendues et donc exclure inévitablement d'autres événements ou créations.

Sa nouvelle structure, aujourd'hui plus légère et plus fonctionnelle que la précédente, bien que très présente sur le terrain par ses experts, ne peut toutefois couvrir des domaines qui ne relèvent pas de son cahier des charges. C'est à la Confédération ou aux Cantons de plancher sur le problème de la reconnaissance du statut de l'artiste dans notre société ou celui de son assistance sociale.

Pour rester en argument, Marco Polli (pp. 9-11) présente La Loi fédérale sur l'encouragement de la Culture (LEC) tout en comparant l'intention aux faits. Quant à l'exposé des motifs du Projet de loi sur la culture en consultation à Genève, selon Esope, il se presse d'en rire de peur d'en pleurer demain (p. 12). Joël Aguet (pp. 13-14) pour sa part disserte sur la difficulté de vouloir quantifier l'impact de l'art sur la communauté tout en ruminant contre les manques de soutien des institutions publiques au théâtre (p. 15).

Actuellement, Pro Helvetia s'est fixé quatre nouveaux objectifs pour les prochaines saisons :

- les échanges culturels au sein du pays ;
- l'encouragement à la création artistique ;
- l'encouragement à la médiation culturelle ;
- l'encouragement à la promotion de la relève.

Bien sûr, inévitablement, même avec ce nouveau programme, il y a et il y aura toujours des laissés-pour-compte ! Mais peut-on reprocher à Pro Helvetia d'être à l'écoute du monde culturel sans couvrir tous les besoins et toutes les espérances des artistes d'un pays qui n'a pas de Ministère de la Culture ? **GM**

Sommaire

Jeux d'argent: quelle suite à la votation du 11 mars 2012? **p. 4**

Prix unique du livre: entretien avec Étienne Reichel **p. 5**

DOSSIER
Génome helvétique **pp. 8-15**

LEC: la loi et le fait **p. 9**

Se non è vero, è ben trovato **p. 12**

Art durable - Art jetable **p. 13**

Pour qui sifflent ces serpents? **p. 15**

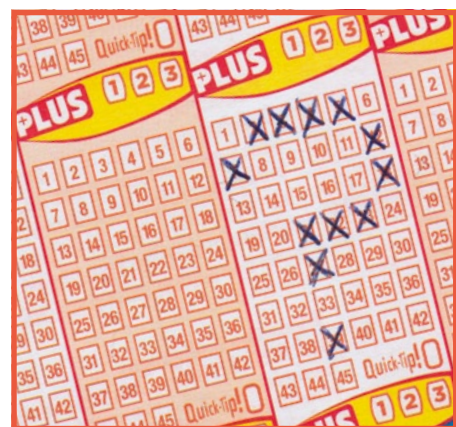
Une alliance suisse contre le piratage sur Internet **p. 16**

TV: un vrai débat pour le service public suisse! **p. 17**

TV: le Conseil du Public, comment ça marche? **p. 20**

Prochain numéro:
Les jeux en ligne
sortie en septembre 2012

OUI AUX JEUX D'ARGENT EN FAVEUR DU BIEN COMMUN



Quelle suite à la votation du 11 mars 2012?

Le 11 mars 2012, le peuple et les cantons ont dit OUI à une très large majorité au nouvel article constitutionnel sur les jeux d'argent. Après ce vote historique en faveur du bien commun, d'autres défis importants attendent les loteries d'utilité publique. Faisons une brève mise au point.

Par Dario Gerardi

LE DIMANCHE 11 MARS 2012, l'« arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique » a été accepté par le peuple suisse à une très nette majorité, par 87% des voix, ainsi que par la totalité des cantons. Cette décision historique permet de pérenniser la distribution des bénéfices issus des jeux de loterie et des paris sportifs à des projets d'utilité publique. Engendré par le succès de l'initiative populaire fédérale *Pour des jeux d'argent au service du bien commun*, déposée en automne 2009 et munie de plus de 170'000 signatures valables, ce nouvel

constitutionnel, la souveraineté des cantons en matière de loteries. Il offre en effet une plus claire délimitation des compétences entre la Confédération (maisons de jeu) et les cantons (loteries et paris sportifs). Cette meilleure délimitation est à même de permettre un développement adéquat de chacun des acteurs principaux du secteur, casinos et sociétés de loterie, et d'éviter, par la même occasion, des litiges tels que ceux qui ont émergé ces dernières années et qui ont dû être tranchés par les tribunaux, après parfois de longues procédures (comme dans l'affaire des distributeurs Tactilo, par exemple).

les défis importants qui se profilent dans le domaine politique et juridique pour les loteries d'utilité publique. Des étapes cruciales autour des questions législatives suisses et européennes doivent encore être franchies. Si le nouvel article constitutionnel jette des bases adéquates pour la révision de la législation fédérale sur les jeux d'argent, les travaux en cours dans ce domaine doivent encore aboutir et des luttes d'influences entre différents protagonistes ne sont pas à exclure. Il est pourtant primordial, pour l'intérêt public, que la lettre et l'esprit du travail réalisé par les cantons et la Confédération soient respectés et poursuivis, afin de mettre sous toit une nouvelle loi qui puisse garantir l'application des principes plébiscités par la population le 11 mars dernier.

Dans le domaine des jeux en ligne par exemple, la pression toujours accrue qu'exercent sur les sociétés de loterie les opérateurs illégaux sur Internet, installés dans des territoires « offshore », nécessite des mesures fortes pour restreindre leur activité. À cet égard, seule une action résolue et concertée des autorités cantonales et fédérales permettra d'éviter que des pans entiers du secteur des jeux d'argent ne soient captés par des opérateurs illégaux, très nombreux à prospecter en Suisse et dont les bénéfices ne servent qu'à enrichir des investisseurs étrangers. Moralité? Le combat pour l'utilité publique n'est jamais terminé et il se doit d'être constamment mené. **DG**

Le nouvel article 106 sur les jeux d'argent confirme la souveraineté des cantons en matière de loteries.

article constitutionnel reprend les éléments essentiels de l'initiative, tout en intégrant des mesures de prévention et de lutte contre la criminalité économique et le jeu excessif.

La très large acceptation du texte soumis au vote témoigne de l'attachement de la population envers le système des loteries d'utilité publique. Non seulement le nouvel article clarifie la mission des opérateurs de jeux d'argent dans notre pays, mais il garantit surtout que les bénéfices des sociétés de loterie continueront d'être versés exclusivement aux œuvres caritatives, culturelles et sportives. Dans la foulée, le nouvel article 106 sur les jeux d'argent confirme, au plan

Un autre aspect positif du nouvel article constitutionnel est qu'il impose à la Confédération ainsi qu'aux cantons de tenir compte de l'ensemble des dangers inhérents aux jeux d'argent, comme le blanchiment, la criminalité connexe et la dépendance.

Un accent particulier a été mis sur la prévention et la lutte contre le jeu excessif, puisque aussi bien la Confédération que les cantons sont désormais tenus, explicitement, de favoriser un environnement de jeu sain et sécuritaire. Une telle obligation ne figurait pas dans l'ancien article constitutionnel.

Le grand succès de la votation du 11 mars, toutefois, ne doit pas faire perdre de vue

ENTRETIEN AVEC ÉTIENNE REICHEL

« En Suisse, le livre n'est pas trop cher! »

Par Toutatis, cet homme est-il tombé sur la tête? À l'heure où nombre de libraires songent à se reconverter, Étienne Reichel, ancien porte-parole de Delamuraz, ouvre une enseigne à Orbe.

La décision fut prise le jour où Étienne Reichel et son épouse Saskia tombèrent amoureux d'une ancienne maison dans le cœur historique de la cité d'Orbe. En 2008, le couple rachète ce qui fut le Café du Cerf et y élit domicile. Dans la foulée, il reprend, en vue de la retaper, une forge désaffectée qui se trouve à quelques pas de là. Secrétaire municipal à Préverenges, Étienne Reichel exerce alors son droit à la retraite anticipée afin de réaliser son rêve de toujours : créer une librairie. Cerf-Livres ouvre ses portes en novembre 2011.

Une reconversion drastique pour celui qui, au tournant des années nonante, fut un haut fonctionnaire fédéral influent avant de revenir dans la région lémanique où il occupera notamment le poste de secrétaire romand de l'Association suisse des arts graphiques (ASAG), l'actuelle Viscom. « On ne s'improvise pas libraire », reconnaît d'emblée Étienne Reichel. Son métier, il le découvre tous les jours, non sans un certain succès dont il semble le premier à s'étonner. La recette? La modestie des infrastructures. Cerf-Livres fonctionne avec deux salariés, ses associés gérants, Étienne Reichel et Valérie Aubert. « Si j'avais deux ou trois employés de plus, je pourrais mettre la clé sous la paillasse dans deux mois », ajoute l'amphytrion. Lequel s'empresse de préciser : « mais Saskia ne joue pas moins un rôle essentiel en sélectionnant les ouvrages ». Une tâche qui n'est pas négligeable quand on sait que l'enseigne recense déjà 7'000 titres.

Propos recueillis par Christian Campiche



Étienne Reichel et Valérie Aubert devant leur librairie à Orbe.

QU'EST-CE QUI vous a conduit à devenir libraire à l'heure où beaucoup de vos congénères ferment boutique?

Cela fait partie d'un tout. Le livre est présent dans ma vie depuis ma tendre enfance. J'ai toujours eu un livre en main. La communication est en outre un élément qui me passionne. Elle est un peu le fil rouge de mon activité professionnelle, d'abord à Berne puis au sein de l'ASAG.

Quand je suis entré dans la librairie, les premiers clients que j'ai aperçus étaient un groupe d'étudiants. Vous misez aussi sur la clientèle jeune?

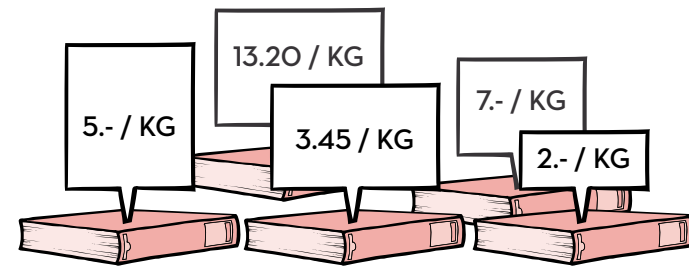
Nous proposons des livres de fond, des classiques de la littérature mais nous nous

concentrons avant tout sur les nouvelles parutions, polars, BD ainsi que les livres d'enfants. Ce rayonnage est l'un des pôles d'attraction de notre librairie. Nous remuons ciel et terre pour satisfaire les demandes de la clientèle. Pour vous donner un exemple, cela fait deux mois que je suis sur les traces de Bécassine. Par contre, le livre d'occasion n'est pas notre vocation, c'est un autre métier qui dépasse nos capacités. Rendez-vous compte que 60'000 livres sortent chaque année en français. Nous devons en sélectionner 300 par semaine.

Comment procédez-vous pour sélectionner?

Nous avons dû apprendre. Nous faisons une grande confiance aux distributeurs et nous

travaillons pour qu'ils restent compétents. Leur travail de présélection est indispensable. Nous nous mettons également à jour grâce aux lectures périodiques spécialisées comme *Books* ou en feuilletant la grande presse, notamment la rubrique littéraire. Mais la saturation vient très rapidement. Le facteur temps intervient aussi en ce qui concerne notre principal instrument de travail, qui est finalement le bon de commande. Nous avons mis plusieurs semaines pour repérer le livre de Jeanne-Marie Urech, *Le chat qu'il tenait en laisse comme un chien*, paru chez un petit éditeur de Baumes-les-Dames, ouvrage signalé par un client. Ce genre d'anecdote souligne l'importance de la mission du système de diffusion. En Suisse, nous sommes approvisionnés dans les deux jours. >>



DIVERSITÉ GARANTIE

Pour moi, le prix unique du livre n'est pas la condition de la survie. Plus dangereuse est la tendance de transformer le livre en un « produit » vendu dans les grandes surfaces.

« Le livre a-t-il un avenir ? »

Les libraires sont soumis à une concurrence exceptionnelle qui découle notamment des changements dans les habitudes de lecture. L'universitaire travaillant uniquement sur tablette écarte le livre des vecteurs de connaissance. Internet et ses supports informatiques imposent donc de nous concentrer sur les segments permettant de pérenniser le livre dans sa formule classique. J'ai la conviction peut-être naïve, affirmée avec beaucoup d'humilité, que le livre peut continuer d'exister.

Malgré le rejet par les Suisses du prix unique du livre ?

Personnellement, j'ai joué le jeu du « oui » au prix unique du livre. De ce fait, l'acceptation du projet en Suisse romande a été un grand motif de satisfaction. Mais sur le fond, on peut s'interroger sur l'efficacité de tenter de régler par des lois les modifications de comportement des gens. Pour un tout petit libraire comme moi, le prix unique du livre n'est pas la condition de la survie. Plus dangereuse est la tendance de transformer le livre en un « produit » vendu à la Poste ou dans les grandes surfaces. Ce concept mérite d'être combattu au nom d'une certaine idée de la culture.

L'échec du prix unique risque-t-il de favoriser cette tendance ?

Non, par contre cette évolution va porter préjudice aux libraires de taille moyenne, tenus de réaliser un chiffre d'affaires important. Il est moins problématique pour les petites structures comme la nôtre. Pour nous, les

menaces ou pressions tiennent à deux éventualités : une remise en question du système de distribution ou bien une généralisation de l'abandon du livre par la clientèle qui lui est attachée.

Pourquoi l'abandonnerait-elle ?

Parce qu'elle choisirait les tablettes et les écrans TV pour s'alimenter. Mais je n'y crois pas, en tout cas pas dans l'immédiat.

Question de goût ?

Et de rythme, aussi. Que se passerait-il si d'aventure l'informatique devenait trop chère ou inaccessible ? Le portefeuille du consommateur captif ne pourra pas s'adapter indéfiniment aux générations de produits de communication qui se succèdent sans marquer de pause. Je vous cite une anecdote que m'inspire l'image de ce jeune Tchétchène rencontré dans son pays et qui parlait un français parfait. Il l'avait appris au collègue de Grozny, grâce à une petite douzaine de livres écrits en français. Ne croyez pas que je souhaite que la ville d'Orbe devienne Grozny, mais l'existence d'une telle élite, au sens premier du terme, m'incite à croire que le livre ne disparaîtra pas de sitôt. Mais encore une fois, je n'ai pas de leçon à donner à qui que ce soit, nous ne sommes qu'une petite arcade, une minuscule goutte dans le berceau de la culture.

Il peut exister une grande différence de prix entre un livre en français publié à Genève et sa version en allemand éditée par une maison zurichoise, alors qu'il s'agit du même auteur. À quoi attribuez-vous cette situation ?

D'une manière générale, trouvez-vous que le livre est trop cher en Suisse ?

Il faut considérer deux éléments. D'abord le niveau de vie. En Russie, le prix d'un livre correspond au dixième du salaire mensuel moyen. En France, le salaire moyen mensuel est de 1'900 euros. En Suisse, il atteint 4'500 francs. Or le même livre y coûte 1,5 fois plus cher. En Suisse, le livre n'est donc pas trop cher. Le deuxième élément est le coût de distribution, qui est fixé en France. Là, il y a clairement des abus dus à une situation de monopole. Pour répondre à la première partie de votre question, la différence de prix de part et d'autre de la Sarine s'explique par le fait qu'un grand distributeur y affiche une structure de coopérative. Par ailleurs, il ne règne pas une situation de monopole en Suisse alémanique.

Une acceptation du prix unique aurait-elle changé la donne ?

En rien. Par contre, une enquête de la Comco aboutira peut-être à l'obligation, pour certains diffuseurs, d'offrir une alternative, comme une concurrence sur les prix, ce qui comprimera ces derniers. J'ajouterais encore que le livre n'est pas un produit captif, de première nécessité. Les gens qui viennent chez nous le font en connaissance de cause, le prix n'est pas forcément le facteur dissuasif.

Amazon : quel sentiment vous inspire cette enseigne en ligne ?

Amazon nous enlève des parcelles de confort. Si, comme l'affirment les syndicats, 50 librairies ont disparu en Suisse romande au cours

des dix dernières années, ce n'est pas le reflet d'une lassitude générale face au livre. Cela correspond à la réalité économique à laquelle nous sommes confrontés. Je suis bien conscient que la formule que nous avons choisie constitue une distorsion aux règles de fonctionnement d'une librairie normale.

En quoi estimez-vous qu'il s'agit d'une distorsion ?

La librairie ne tient que parce que trois personnes, un couple plus une personne aux ambitions financières modestes, sont d'accord de fournir l'effort principal, avec tous les sacrifices que cela implique. Mais cette distorsion, nous l'acceptons pour autant que notre travail soit au service des gens. Il ne s'agit pas de philanthropie, mais de l'idée de faire quelque chose pour les autres dans le domaine qui nous passionne.

Une telle expérience serait-elle viable dans une grande ville comme Lausanne ?

Oui, mais le démarrage poserait d'énormes problèmes. Nous pensons arriver à l'équilibre complet dans un délai de deux à trois ans. À

Lausanne, ce serait problématique du fait des charges et du coût de la vie. Cela dit, nous restons conscients de la fragilité de l'exercice, même si nous sommes fiers d'entendre dire : « il y a une véritable librairie à Orbe ».

Quels genres d'ouvrages demandent les gens ? Les best-sellers ?

Peu de gens viennent chez nous pour des best-sellers. Ils cherchent surtout le rêve à travers des romans littéraires qui ne sont pas forcément de nouvelles parutions. Les auteurs régionaux présentant des parcours ou des témoignages uniques sont particulièrement appréciés.

Vous n'entretenez pas de rapports privilégiés avec certains éditeurs, à l'image de la relation existant en France entre la librairie du Bleuet et des Éditions Zulma ?

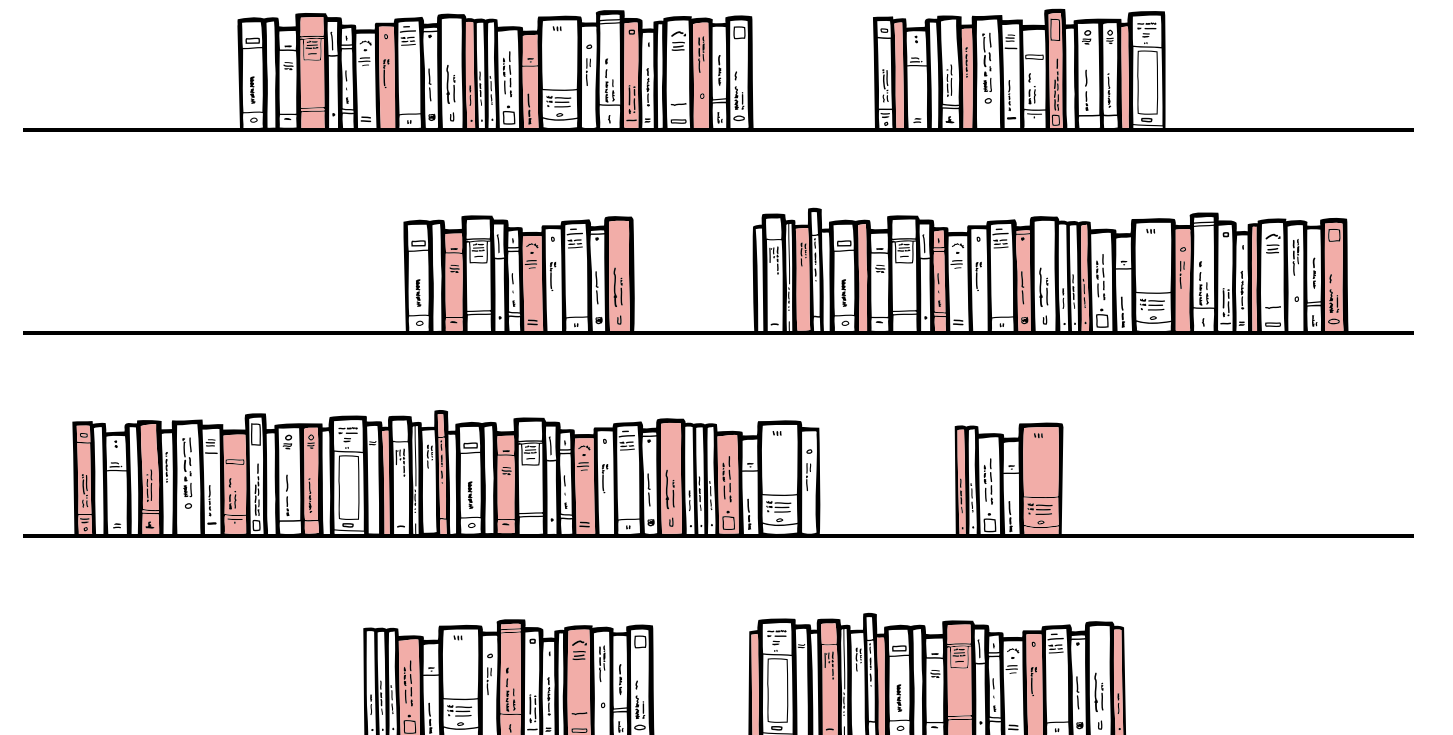
Disons que l'on constate en l'état une gradation. Ce que nous organisons volontiers avec telle ou telle maison, comme avec les Éditions Monographic à Sierre, qui publient l'écrivaine vaudoise Nadine Mabille, ce sont des séances de dédicace et lecture.

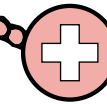
Ces séances sont-elles un événement apprécié de votre clientèle ?

Oui, nous en avons organisé deux, pour l'instant. Ce qui est intéressant, c'est de constater que les personnes qui se déplacent pour ce genre d'événement ne proviennent pas seulement de la région. Récemment, une dame s'est déplacée de Paris pour assister à une séance de signature. Nous avons aussi de très bons clients lausannois. Notre objectif est de jaloner l'année d'une demi-douzaine de séances de signature et de lecture.

Étant donné que nous sommes un peu décentrés, notre vocation n'est pas une présence sur la place publique. Nous visons l'intimité. Une démarche qui s'écarte de la logique du tout et tout de suite. Si vous voulez, notre approche s'assimile davantage au périple contemplatif de Nicolas Bouvier qu'à l'hyperactivité d'un touriste façonné par Kuoni. Praticants de la peau de phoque, le pull de laine, nous ne l'enlevons pas à la première latitude tropicale. Vous me parlerez d'élite, je vous répondrai : pas nécessairement. Mais une minorité, oui. Le paradoxe est que l'on peut trouver ce profil parmi les jeunes générations aussi. **CC**

60'000 livres sortent chaque année en français. Cela fait plus de 164 livres par jour !





LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE (LEC)

LA LOI & LE FAIT

Elle s'est fait attendre – désirer pour les uns, craindre par d'autres – la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC). Mais pourquoi donc la culture aurait-elle besoin d'une loi? La qualité ne se loue-t-elle pas d'elle-même? Érigée en règle universelle arbitrée par l'audimat, cette maxime favorise les grosses productions au détriment de la diversité de l'offre. Et puis, les artistes ont besoin d'un statut, d'être «encouragés» par la collectivité. Mais qui commande paie! Alors n'y aurait-il pas un risque d'instrumentalisation politique de la culture? Voici quelques questions parmi d'autres qui se sont posées tout au long de la conception de cette loi. Finalement, c'est une solution suisse qui a été imaginée par le législateur. Disons-le d'emblée, elle ne nous paraît ni miraculeuse, ni condamnable, mais nécessaire et améliorable.

Par Marco Polli

GÉNOME
HELVÉTIQUEQUELLES STRUCTURES
POUR QUELLES CULTURES?**Le contexte et ses contrastes**

Un pays qui n'est pas délimité par des frontières naturelles, ne peut compter sur les ressources de son sous-sol, se situe au confluent de plusieurs cultures et dont le 20% de la population est d'origine étrangère a besoin d'un dénominateur commun fort pour exister, d'une identité. La Suisse est une construction volontariste qui s'exprime par la culture, porteuse de valeurs partagées et d'identité, faite à la fois de traditions et d'une récréation permanente.

Or, partout en Europe depuis une vingtaine d'années, la montée des populismes signale une fracture culturelle, un fossé grandissant entre les élites toutes tendances confondues et une partie croissante de la population qui se sent exclue. Que dire en Suisse d'élites qui s'identifient en anglais dont elles imposent l'apprentissage à nos écoliers dès le plus jeune âge? Qui trouvent judicieux de démembrer nos régies fédérales – PTT et CFF –, ne s'émeuvent pas le moins du monde de voir les financiers jouer au jeu de l'avion et dilapider les biens produits par le travail de tous⁴, puis se grattent gravement la barbichette pour savoir comment on va baisser les retraites, les salaires, l'assistance sociale, les coûts de la santé, les budgets de l'éducation et de la culture, bien évidemment...? Faute de pouvoir partager des valeurs communes et d'avoir des outils de compréhension des mécanismes conduisant à la crise, en l'absence de motifs d'espérer, les cocus de l'affaire sont invités

à diriger leur colère contre des boucs émissaires: étrangers, musulmans et autres. C'est un vieux truc, mais il marche toujours. Certes, les élites ne sont pas unanimes comme on l'imagine d'En bas. Il y a des opinions fortement divergentes en leur sein. Reste néanmoins que le courant avec une partie importante de la population ne passe plus.

Une loi dans le courant de l'Histoire

Dès la fin du XX^e siècle, le monde se polarise entre deux conceptions de la culture. La «vieille Europe», le Canada, les puissances émergentes se mobilisent contre sa marchandisation à outrance qui en relègue les contenus aux oubliettes que les USA entendent

imposer via l'OMC. Finalement, c'est à une écrasante majorité qu'est votée en octobre 2005 la Convention de l'UNESCO pour la diversité culturelle contre la voix des États-Unis, ratifiée à ce jour par 120 états. «Les activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale», dit-elle. Et les États sont souverains pour «adopter et mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire». >>>

CULTUREENJEU avait consacré un numéro à la Loi sur l'encouragement à la culture lors de son entrée en vigueur en septembre 2007.



« La voie est donc libre pour développer une politique culturelle nationale concrétisant la Constitution suisse. Oui, l'État a un rôle à jouer, celui d'« encourager »² la culture au sens large. D'où l'intitulé de la loi adoptée le 11 décembre 2009 par les Chambres fédérales. Son pilotage se fera via un Message culturel quadriennal. Dans celui du 23

qu'on entend stimuler, dans l'autre, c'est l'artiste et sa création qu'on encourage. Le Conseil fédéral observe que « près de la moitié de la population ne fait pas usage de ses infrastructures culturelles »; il s'en inquiète et penche plutôt pour une acception large de la culture qui ne se limite pas aux seuls arts traditionnels. En effet, hormis l'école,

Les activités culturelles en tant que porteuses d'identité, de valeurs et de sens ne doivent pas être traitées comme une valeur commerciale.

février 2012, concluant une large consultation, « le Conseil fédéral définit l'orientation stratégique de la politique culturelle de la Confédération pour la période 2012 à 2015 pour un montant total de 637,9 millions de francs. Il se fixe 5 objectifs :

- cultiver la **diversité culturelle**;
- améliorer l'**accès à la culture** en incorporant dans sa politique culturelle les deux thèmes connexes des traditions culturelles et de la culture numérique;
- **favoriser les échanges culturels** en Suisse et avec l'étranger;
- renforcer la coopération de la Confédération avec les cantons, les villes et les communes;
- créer un contexte général favorable à la culture. »

Certes, la loi et le Message culturel du Conseil fédéral ne réservent pas de grandes surprises. De nombreux éléments sont déjà présents dans la Constitution. Toutefois, on notera l'accent nouveau mis sur l'élargissement de la notion de culture « qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », et de son rôle de « facteur essentiel de la vie sociale et politique, d'instrument efficace d'intégration et de cohésion sociales ». Et de conclure : « Une politique culturelle active ne se limite ainsi pas à la promotion de la création artistique ou à la sauvegarde du patrimoine culturel. »

Lors du débat du 23 avril faisant suite à l'AG de CULTUREENJEU, Pius Knüsel, Directeur de Pro Helvetia, a mentionné la controverse entre les tenants d'une acception large de la culture et sa limitation aux seuls arts. L'intention est assez différente selon qu'on adopte l'un ou l'autre point de vue : dans un cas, c'est l'accès de la population à la culture

qui touche la quasi-totalité des jeunes, force est de constater que la majorité des vecteurs culturels professionnels se trouvent dans les villes, que l'accès aux lieux de spectacles culturels peut non seulement représenter une charge importante pour des petits revenus, mais être intimidant pour de larges couches de la population. Il convient donc, si on veut les concerner, d'élargir l'éventail des expressions culturelles en intégrant la culture populaire et ses acteurs spécifiques.

Une politique d'ouverture vise à encourager les initiatives culturelles et non à les contrôler

Il faut inscrire au crédit de la LEC qu'elle se démarque clairement du courant qui a dominé le monde unipolaire depuis l'effondrement de l'Union soviétique. Car, qu'on ne s'y trompe pas, derrière la façade libérale vantant l'initiative privée se cachait une politique extrêmement agressive utilisant le libre-échange gendarmé par l'OMC pour pénétrer et contrôler les marchés mondiaux tout en verrouillant l'accès des produits culturels au marché américain.

Une politique culturelle active ne se limite pas à la promotion de la création artistique ou à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Ce danger provisoirement écarté, on voit apparaître depuis quelques temps le concept de gouvernance de la culture. Des édiles d'un canton d'un bout de lac, revisitant la Loi existante, en supprimant l'intitulé « accès et encouragement » de la culture. Ce sont les « grandes institutions » qui doivent focaliser désormais l'attention de l'État; par une « meilleure gouvernance » il faut viser à « l'excellence ». Il y a lieu de s'inquiéter lorsque le

pouvoir politique quel qu'il soit s'arroge le droit de gouverner la culture et de la mettre au service d'une politique de représentation et de prestige. L'encouragement vient prolonger des initiatives culturelles avec le double souci d'en stimuler la diversité et de veiller à l'élargissement de son accès. Ceci n'exclut pas d'encourager des créations pointues réservées à un public averti; mais en conservant un spectre large et varié qui tient compte de toutes les composantes de la population. Il faut renvoyer dos à dos aussi bien la dictature du marché qui réduit la culture à sa seule valeur marchande que sa gouvernance politique.

L'orientation générale de la LEC d'encouragement et la préoccupation de l'accès du plus grand nombre à une culture diversifiée vont dans le bon sens. Mais l'intention est-elle suffisante?

Le réel et le virtuel

Les années nonante ont vu l'émergence d'une fracture culturelle qui prolonge la fracture sociale. Et c'est à juste titre que le Message en pointe l'uns des aspects importants : l'illettrisme. « Dans notre société prônant l'efficacité et la rapidité, ne pas savoir suffisamment lire et écrire est un facteur d'exclusion sociale, culturelle et économique. En Suisse, environ 800'000 personnes âgées entre 16 et 65 ans éprouvent d'extrêmes difficultés à lire. Elles ne sont pas en mesure de filtrer, relier entre elles et comprendre les informations contenues dans un texte court. Le coût social et économique de l'illettrisme se chiffre à plus d'un milliard de francs par an. »

On aimerait applaudir des deux mains, et pourtant quand on passe aux propositions, on déchant. L'ensemble des mesures pro-

posées n'est pas sans intérêt, mais il est sans commune mesure avec l'ampleur du problème. Depuis l'an 2000, on sait par les enquêtes PISA successives que l'école publique continue à alimenter l'illettrisme de la population à raison de 15 à 20% de jeunes en fin de scolarité obligatoire. On cherchera en vain une sensibilisation, par les autorités responsables, des acteurs scolaires à cette faille importante de l'école publique, une

stratégie avec les moyens nécessaires pour réduire l'illettrisme. Voilà sur quoi la CDIP est muette.

Tout aussi décevant est le traitement du multilinguisme helvétique. On rappelle les origines de 1848, cite la Loi sur les langues nationales, ses intentions concernant des échanges intercommunautaires, des initiatives « innovantes ». On se rappelle la phrase

Il y a lieu de s'inquiéter lorsque le pouvoir politique quel qu'il soit s'arroge le droit de gouverner la culture.

du Petit moustachu : « La Suisse, combien de divisions? » De même, si on veut favoriser le multilinguisme helvétique comme le garantit la Constitution, il faut se poser la question d'échelle des mesures. Les initiatives mentionnées dans le Message sont des *peanuts* face à la décision des cantons alémaniques dans leur quasi-totalité de reléguer le français au deuxième rang au profit de l'anglais³. En une décennie, on a changé totalement la motivation de l'introduction de l'enseignement précoce des langues nationales qui visait à sensibiliser les enfants par des jeux linguistiques aux autres régions linguistiques. Dans une optique utilitariste, on prétend préparer les futurs adultes au marché du travail. Ici, on joue clairement l'allégeance au maître du monde contre la cohésion nationale.

Le 23 avril 2012, suite à l'AG de CULTUREENJEU, un débat ayant pour thème « Quels choix pour quelle culture en Suisse? » s'est tenu en présence de : (de g. à d.) Anne-Catherine Sutermeister (Vice-présidente de Pro Helvetia), Pius Knüsel (Directeur de Pro Helvetia), Mario Annoni (Président de Pro Helvetia), Gérald Morin (Rédacteur en chef de CultureEnJeu)

Enfin, dans l'approche de la culture, il y a un grand absent : la science. Que ce soient les détracteurs des méfaits de certains excès technologiques ou les thuriféraires des réalisations de l'EPFL, tout le monde semble oublier que l'Occident démocratique est né d'une rupture avec la domination d'un pouvoir théocratique, et que le fondement de la méthode scientifique qui veut qu'on examine

contradictoirement les choses en recherchant des preuves est allé de paire avec la naissance de la pensée démocratique. S'il est un domaine de la culture laissé à l'abandon aux mains des multinationales, et des calculs de rentabilité, c'est bien la science. On forme

On forme de nouvelles générations qui n'auront plus appris à dissocier le fait de l'opinion.

de nouvelles générations qui n'auront plus appris à dissocier le fait de l'opinion, qui n'interrogeront plus la réalité avec la curiosité et le scepticisme indispensables, voguant dans un brochet de croyances et d'affects.

La Loi a le très grand mérite d'exister. Le Message de 94 pages qui l'accompagne est plein de renseignements et de réflexions stimulants. Mais c'est le lien avec la réalité qui est faible. Il est vrai qu'on ne peut pas demander à une loi autre chose que de fixer un cadre. Le passage du virtuel au réel relève de la volonté des citoyens, des partis politiques, de la société civile, de nous, les milieux concernés par la culture aux sens large et spécifique. **MC**

1. Dans la régression idéologique des années 1990, on a bien vite oublié que le capital, c'est l'accumulation du travail.
2. Entre le français « encourager » et l'allemand « fördern », on notera un accent différent. Dans le premier, c'est l'acteur ou créateur culturel qui a l'initiative; en allemand, « promotion » est plus volontariste de la part de l'État. On remarquera que dans le Message culturel, on a traduit systématiquement « encourager » par « promouvoir ».
3. Allant jusqu'à remettre en question l'enseignement du français comme à Zürich.





Lassé de la domination pratiquement sans partage depuis 150 ans de la cité sur le paysage culturel de l'État, le Souverain cantonal demanda un jour de l'an 2011 à ses Grands commis gérant les Grandes Institutions culturelles de la République, de lui confectionner un Grand Projet de loi qui lui permettrait de reprendre la main. Il s'agirait en particulier de valoriser l'**Excellence**, de promouvoir sa **meilleure Gouvernance** des **institutions d'intérêt stratégique**, de garantir sa **compétitivité** et son **ambition**. Le Chef-Thuriféraire chargé de l'exposé des motifs pour informer les Conseillers devant adopter le projet, leur tint à peu près ce langage...

Par Marco Polli

OYEZ, OYEZ BONNES GENS! Il est temps que l'État renforce son rôle en matière de culture, qu'il marque sa volonté de mettre en œuvre une **politique culturelle ambitieuse**, et, enfin, qu'il se dote des ressources nécessaires pour remplir cette mission. Plus que jamais, la dimension culturelle est un **grand enjeu de compétitivité** sur la scène nationale et internationale. Loin de pouvoir se reposer sur ses acquis ou ses potentiels, l'État doit encore poursuivre et renforcer son engagement en matière culturelle et développer son rayonnement dans ce domaine. C'est pourquoi notre projet de loi préconise le rassemblement autour d'une **vision concertée, cohérente** et d'une **redistribution des rôles** permettant de créer les **conditions favorables à l'excellence culturelle**.

Pour renforcer son engagement dans le domaine de la culture, l'État doit prendre une part plus active à la **gouvernance d'institutions d'importance cantonale**, augmenter sa contribution financière et affirmer sa volonté de soutenir et de financer les institutions d'intérêt stratégique. Il y a intérêt stratégique pour le canton lorsqu'une institution cumule

plusieurs des caractéristiques suivantes: la contribution aux échanges culturels sur le plan national et international, une large provenance du public (qui doit venir non seulement de tout le canton, mais aussi de l'étranger), un positionnement unique en son genre, ainsi qu'une forte capacité à créer l'émulation dans son domaine artistique.

Pour définir les institutions concernées, le Souverain cantonal se fonde, au-delà des critères quantitatifs, sur trois qualités:

→ **L'ambition**

→ **L'excellence**

→ **Le rayonnement**

Il se réserve le droit de déterminer lui-même, en fonction de sa vision pour la République et son rayonnement, les institutions culturelles qu'il propose de soutenir de façon prépondérante.

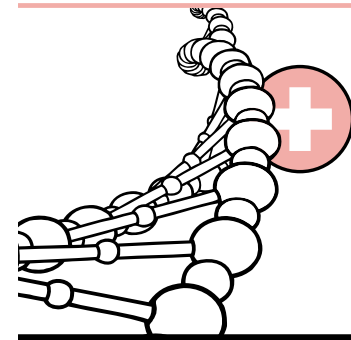
On veillera, bien entendu, à ce que la gouvernance des grandes institutions soit adéquate, efficace, et réserve une place suffisante aux experts.

Ben voyons! **MC**

Tous les éléments *en italique* sont extraits de l'exposé des motifs d'un Projet de loi sur la culture mis en consultation par le Conseil d'État genevois dans le but de remplacer la Loi sur l'accès et l'encouragement de la culture (LAEC) en vigueur depuis 1996. Or la LAEC a été l'aboutissement, la formalisation légale d'une mobilisation culturelle sans précédent dans l'esprit des Jean Vilar, du théâtre Mobile, de la musique alternative, qui a débuté dans les années 1970, relayée par une politique volontariste de la Ville ouvrant des lieux de culture nouveaux, maisons de quartier, Usine,

parfumerie, pour aller au devant de publics plus larges, populaires, de jeunes. Dans son intitulé et dans sa définition de la culture, la LAEC anticipe d'une dizaine d'années ce qui sera consigné de haute lutte dans la Convention de l'UNESCO pour la diversité culturelle. L'enjeu central de la culture, outre l'encouragement des pratiques artistiques habituelles dans leur foisonnement, c'est l'implication de l'ensemble de la population parce que la culture concerne toute la population, son identité dans sa diversité et non les seules institutions artistiques. La suppression dans l'intitulé du

projet de l'axe central de la loi actuelle – l'accès et l'encouragement – marque d'entrée sa rupture radicale avec la politique culturelle installée à Genève depuis trois décennies. On a demandé aux directeurs d'institutions en place de rédiger un projet aux visées qui leur ressemblent. On mesurera par le langage employé dans l'exposé des motifs, digne d'un prospectus de l'Office du tourisme ou du département des affaires étrangères, tout ce qui sépare ce projet cantonal de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture: un retour en arrière d'une génération.



ART DURABLE - ART JETABLE

Fleurissent depuis quelques temps constats et déplorations devant le petit taux de la population qui fréquente les lieux de spectacle. De récentes statistiques suisses concernant les «pratiques culturelles» sont invoquées pour relever que 10% seulement de la population se rend au théâtre. Certaines personnes, bien intentionnées, chantent sur tous les tons ce pourcentage pour affirmer qu'il faut «faire quelque chose». Pendant ce temps, d'autres affirment, la main sur le cœur, faire partie de l'écrasante majorité du peuple suisse qui n'utilise jamais l'offre culturelle et réclament donc qu'elle ne soit plus subventionnée par leurs impôts. Ce repoussant 10% semble peu à peu s'imposer comme un épouvantail symbolique: le nombre se retient facilement et peut paraître effrayant bien qu'il ne prouve rien. Il se révèle surtout d'un emploi dangereux en suscitant ce discours pernicieux – attentatoire aux acquis culturels. Comme ce taux a hypnotisé jusqu'à nos propres rangs (sous couvert de réalisme), il est temps de déployer quelques interrogations et réflexions.

Par Joël Aguet

**Pourquoi est-ce un produit en or?
C'est parce qu'il ne sert qu'une fois
La capsule de bouteille éjectée part à la poubelle
Une fois la bouteille ouverte on jette
Trouvez quelque chose qui aussitôt après un premier usage se jette
Et vous ferez fortune vous avez une tête
bien faite King cherchez bien vous trouverez.**

Michel Vinaver, **King**

L'Art et le nombre

Il est singulièrement difficile de vouloir quantifier l'impact de l'art sur une communauté humaine. Les normes qui prétendent mesurer le domaine immensément mouvant de l'art ne s'établissent jamais longtemps.

Celles qui appartiennent aux arts de la scène, dits «du spectacle vivant», sont «à consommer» dans l'instant. Ces fruits très fragiles et intrinsèquement programmés pour disparaître en naissant ont malgré tout laissé quelques-uns des plus anciens récits travail-

travaille. Parfois, selon ses talents et le contexte économique-politique ambiant, son œuvre qui étonne, se retient, parle à plusieurs générations, devient «classique». La faculté de renouvellement est donc essentielle, mais plus encore la portée du propos et le public concerné. Ce qui implique pour l'artiste de savoir à qui il s'adresse. L'art se fait d'abord pour son public potentiel. Oui, ce n'est pas un mystère, ni un scandale: l'art s'adresse à ceux qui sont prêts à le recevoir. L'espoir, la volonté ou le désir de s'adresser plus largement à ses contemporains est une belle ambition et y parvenir parfois en partie, sans trop sacrifier de l'intérêt ou de la qualité artistique, en est une autre, moins aisée à réussir. Néanmoins, le reproche de ne pas atteindre tout le monde est périodiquement glissé – à la façon d'une peau de banane – devant ceux-là qui cherchent effectivement à intéresser de plus larges publics. Et pourtant, tout le monde comprend sans peine que le nombre de ceux qui sont tentés d'aller s'asseoir deux heures dans le noir après une journée de travail reste très minoritaire. Et alors? >>

L'espoir, la volonté ou le désir de s'adresser plus largement à ses contemporains est une belle ambition et y parvenir en est une autre, moins aisée à réussir.

Rappelons tout de même que les productions artistiques, dont l'obsolescence rapide est la destinée la plus courante, offrent de cas en cas des œuvres qui traversent les siècles et par leurs multiples répercussions finissent par appartenir au plus grand nombre. Notre culture et notre art de vivre ensemble en dépendent.

Les productions de l'art en pierre ou en métal, voire même en toile peinte, peuvent défier les

siècles. Ces histoires écrites pour être représentées voici deux millénaires et demi sont toujours d'actualité, au point d'être parfois interdites de représentation parce que trop «sensibles»: on se rappelle que le Living Theater s'était vu interdire de représenter *Antigone* de Sophocle, à Berlin, en octobre 1977.

Pourtant, ce n'est pas pour parler aux siècles futurs mais à ses contemporains que l'artiste

« Peut-on reprocher aux autres sa propre décision d'exclure la possibilité d'être spectateur de théâtre ? »

Certains prétendent avec fierté ne jamais fréquenter les institutions culturelles : c'est leur droit le plus strict. De même, d'autres s'obstinent à ne pas vouloir faire de sport malgré les infrastructures publiques. Chacun peut tout à fait refuser de bénéficier des possibilités de découvertes et d'ouverture qu'apportent les arts ou de l'hygiène de vie et du plaisir qu'apporte le sport : il n'est pas obligé d'en dégoûter les autres ! Car si ce n'est lui qui en profite, c'est son frère, ou ceux de sa famille, à commencer par ses enfants. Même

encore moins de monde (environ 7% d'une classe d'âge). Faut-il pour autant cesser de les soutenir ? Certains le prétendent. Ce sont les mêmes apprentis sorciers de la société et de l'économie qui souhaitent supprimer les soutiens lentement élaborés des communautés à leur culture et à leurs arts. Pour quel profit ? Celui, immédiat, de plaire en parlant de baisse d'impôts. Celui aussi de démanteler les services publics – à disposition de l'ensemble de la population – pour les remplacer par des organismes privés, qui se révéleront nettement plus coûteux à leurs plus rares usagers. Et bien sûr, celui de porter atteinte à des foyers de culture qui ne partagent pas les options et modes de vie de l'élite financière.

Les productions artistiques offrent de cas en cas des œuvres qui traversent les siècles et finissent par appartenir au plus grand nombre.

si le désintérêt pour les choses de l'esprit se cultive volontiers dans certains milieux, il est difficile de croire que toutes les brebis de ce troupeau se montrent irrémédiablement insensibles. Combien de ces réfractaires n'ont vraiment ni enfant ni parent qui ait jamais bénéficié, via l'école ou d'autres loisirs, des équipements culturels (ou sportifs) environnants et des propositions artistiques existantes, mises à la portée de tous parce qu'il s'agit d'un bien commun ? Mieux, lesquels n'ont vraiment dans leur entourage personne qui souhaiterait au moins en bénéficier ? Actionner ces désirs, rapprocher les spectacles des nouveaux publics, ouvrir des possibilités de connaître les arts et les œuvres d'hier ou d'aujourd'hui reste une perspective importante et beaucoup d'artistes sont tentés par des démarches en ce sens. Le paradoxe étant que ces opérations se révèlent souvent plus coûteuses et demandent davantage de travail et d'apport financier de la part de la communauté.

Peut-on comparer ce soutien à celui dispensé à l'armée suisse, qui reçoit de la Confédération quatre à cinq milliards de francs chaque année ? Et pourtant, moins on s'en sert mieux on se porte. Autre vaste sujet, nos universités sont performantes et valorisantes, en développement continu, reconnues comme essentielles à la bonne marche du pays. Elles coûtent fort cher à la collectivité tout en ne recevant en fait que 18% d'une classe d'âge environ ; quant aux nouvelles HES – hautes écoles spécialisées, toujours mieux dotées – elles concernent

À propos de « médiation »

Les 10% d'usagers des institutions théâtrales, récemment montrées du doigt par certains qui n'y vont pas, devraient absolument être augmentés selon d'autres. Cela est éminemment souhaitable, il est vrai ; pourtant, il paraît périlleux d'entériner l'idée qu'il y a nécessité de répondre à une apparente justice démocratique en augmentant ce chiffre. On n'en viendra pourtant pas à rendre le théâtre « obligatoire », comme l'avait imaginé le comique Karl Valentin, pas plus qu'on oblige les gens à se rendre au stade le dimanche, ni à arpenter nos chemins pédestres si chèrement entretenus.

Ces fruits très fragiles ont malgré tout laissé quelques-uns des plus anciens récits travaillant notre humanité.

Encourager plus de gens à venir au théâtre paraîtra toujours positif, mais il ne faut pas pour autant conforter les préjugés de l'extrême droite, ni faire définitivement passer toutes les productions artistiques pour de hauts sommets inaccessibles sans guide. Apparemment très vertueux, le principe qui se déploie sous le terme de « médiation » est en effet censé apporter des clés d'interprétation à tout le non-public dont on postule qu'il ne se rend pas au spectacle parce qu'il manque de possibilité de le comprendre. Cette sorte d'assistance culturelle pourrait, dans le meilleur des cas, employer beau-

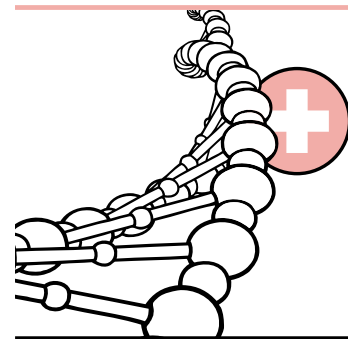
coup d'intermittents qui effectueraient ainsi un travail de passeurs assez proche de leurs emplois habituels. En réalité, comme il n'y a guère de soutiens supplémentaires pour la mettre en action, sa mise en application semble plutôt s'apparenter aux « bonnes œuvres » d'autrefois ou au militantisme d'hier.

Exigence de mémoire

Si la médiation est une idée qui demande à trouver son expression, la volonté d'effacement historique qui se répand presque en parallèle est à l'évidence hautement néfaste. Cette attitude « oublieuse » des anciennes exigences artistiques et des œuvres réalisées tient à la poursuite effrénée de nouveauté, mais aussi à une négligence pernicieuse. Car proposer, développer, entretenir la mémoire de souvenirs heureux de spectateurs est un enrichissement immédiat et un gage de nouveaux désirs. Elle est aussi pour les artistes un appel à travailler leurs références et prendre conscience du terreau qu'ils foulent généralement sans y penser. Il s'agit en somme de dépasser le « jeunisme » comme seule qualité. Il est infiniment profitable et plus en accord avec la vraie tradition du monde du spectacle de savoir s'appuyer sur des réalisations spectaculaires marquantes, anciennes, pour enrichir le fonds commun. Et commencer à construire du nouveau, mais pas à partir de rien, car cela ne mène à rien.

La représentation laisse des souvenirs et des traces lorsqu'elle est filmée, photographiée ; la préparation du spectacle accumule les documents, textes, notes, dessins, images, objets. Cette mémoire et sa mise en valeur

aiderait vivement à la lutte contre l'abrutissement et la perte de repères auxquels nous conduisent les prises de positions faciles qui semblent faire le choix de tuer toute œuvre porteuse de sens pour ne plus prôner que l'agitation et la réinscription de nouvelles formes absconnes sous prétexte qu'elles changent et sont donc consommables à l'infini. JA



POUR QUI SIFFLENT CES SERPENTS ?

Par Joël Aguet

TANT de pas ont passé qui martelaient les routes tant de voix ont fleuri qui s'emparaient du ciel ! je vois le flot humain qui s'écoule, qui se reprend, et qui se redresse au soleil de sa propre histoire

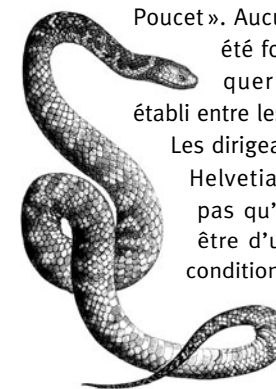
Werner Renfer, poète jurassien mort de détresse faute de soutien

LE LUNDI 23 AVRIL 2012, à l'issue de son Assemblée générale, CULTUREENJEU a reçu trois dignitaires de l'organisme d'état censé soutenir la culture en Suisse et qui a pour nom Pro Helvetia. Rappelons que cette institution a été fondée à la va-vite en 1939 pour tenter – après plus d'un siècle de vie commune sous la bannière fédérale – de rappeler que toutes les parties linguistiques et les cultures locales, régionales voire cantonales appartenaient bien au même domaine helvétique et n'étaient pas disséminées. Car l'idée khadafienne de morceler la Suisse avait déjà tenté quelques esprits dans les années 30. Septante-trois ans plus tard, le président, la vice-présidente et le directeur actuels de Pro Helvetia ont donc parlé à un parterre d'artistes romands sous le titre « Quels choix pour quelle culture en Suisse ? ».

Je ne sais trop pourquoi, mais me sont revenus en mémoire les deux héros imaginés par Henri Roorda dans sa pièce *La Ligue contre la bêtise*, sorte de Bouvard et Pécuchet helvétiques, se persuadant que : « En donnant souvent des coups d'épée dans l'eau, on finit par se faire du biceps. »¹

À mots un peu moins couverts que ceux de leur président, le directeur et la vice-présidente ont évoqué les choix de leur institution en matière de culture. À vrai dire, ils se sont surtout plaints des arbitrages effectués par les autorités fédérales pour les dépouiller de leurs prérogatives afin d'en doter l'Office

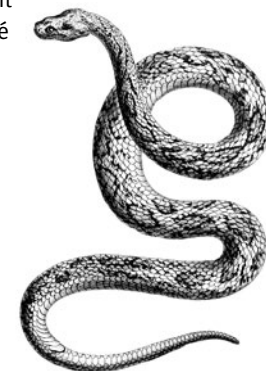
fédéral de la culture, leur grand rival soutenu à hauteur de plus de deux cent millions de francs. Pro Helvetia et ses 34 millions de subventions se voit désormais comme un « petit Poucet ». Aucune hypothèse n'a été formulée pour expliquer ce déséquilibre établi entre les deux organismes. Les dirigeants actuels de Pro Helvetia ne soupçonnent pas qu'ils pâtissent peut-être d'un soutien trop inconditionnel à certains lieux de production (au détriment de certains



Porter au pinacle les seules « nouvelles formes », c'est n'élever des artistes que pour les laisser choir au profit de la « vague » suivante.

Soit il est entendu que d'autres organismes de subvention s'en occuperont, soit qu'ils peuvent disparaître. Porter au pinacle les seules « nouvelles formes », c'est n'élever des artistes que pour les laisser choir au profit de la « vague » suivante.

Surtout, il paraissait essentiel aux conférenciers de ne pas s'attarder trop longtemps sur les formes dépassées : le théâtre, par exemple. Au contraire de la danse qui serait en pleine émergence. Diviser pour régner est une bonne et vieille recette politique – même ceux qui ne vivent que de nouveauté en connaissent l'usage et le goût.



autres) ou d'avoir trop surfé sur l'écume de la mode. Bien au contraire, la vice-présidente s'est interrogée sur les meilleurs moyens de repérer suffisamment tôt les jeunes pousses et les courants artistiques du futur afin des les aider, en tirant dessus, à grandir et à produire des fruits plus vite. Cette sollicitude envers les tendances de demain, s'accompagne d'une grande indifférence envers les artistes qui, après avoir œuvré à progresser et à s'affirmer, sont aujourd'hui matures.

L'art théâtral va donc devoir plus que jamais compter ses amis ses soutiens. Que se passera-t-il si tous les organismes de subventionnement public adoptent les mêmes principes que Pro Helvetia ? Qui se préoccupera d'établir, en Suisse, une culture de la longue durée ? JA

1. Henri Roorda, *La Ligue contre la bêtise*, Marseille, Le Flibustier, 2012, p. 96.

Une alliance suisse contre le piratage sur Internet

C'est avec stupéfaction que les sociétés d'auteurs ont pris connaissance de la réponse du Conseil fédéral au postulat Savary (« La Suisse a-t-elle besoin d'une loi contre le téléchargement illégal de musique ? ») fin novembre 2011. Minimisant le problème du piratage et l'importance de l'économie de la culture, celle-ci aboutit à la conclusion qu'il n'y a pas de nécessité d'agir.

Par Jürg Ruchti, directeur de la Société Suisse des Auteurs, société coopérative (SSA)

ON Y JUGE la pratique de mise à disposition et de partage de fichiers tolérable, tout en reconnaissant son caractère illégal. Le rapport nie la nécessité de disposer de données sur l'impact économique du piratage pour la Suisse, alors que l'étude néerlandaise sur laquelle il se base met en évidence l'étendue du téléchargement gratuit. Arguant que la part du revenu disponible dépensé par les consommateurs dans le domaine de la culture reste stable, il constate qu'il y a transfert au sein de ce budget d'un type de dépense vers un autre, tout en qualifiant d'infondées les craintes de voir cette évolution avoir un impact négatif sur la création culturelle suisse.

Devant ce laxisme, de nombreuses organisations importantes du secteur de la culture et des médias en Suisse se sont regroupées en une « alliance contre le piratage sur Internet ». Ces organisations (les sociétés d'auteurs et bien sûr la SSA en font partie) représentent au total plusieurs dizaines de milliers d'emplois en Suisse : elles invitent les parlementaires à rejeter ce rapport et demandent la mise en place d'un plan directeur. Ce point

de la situation – la reconnaissance et la mise en œuvre des droits relatifs à l'utilisation des œuvres dans le monde numérique – devrait contenir plusieurs éléments. Tout d'abord, le recueil de données actuelles, étayées d'une manière claire, concernant la situation et la dynamique des différents marchés en Suisse (acteurs, canaux, plateformes légales et illégales : diversité, qualité, chiffres d'affaires) dans tous les domaines de la culture et des médias, et la mise en relation de ces données avec celles d'autres pays. Les instruments

sions pour des programmes et d'éventuels projets législatifs ultérieurs devraient être développés. Enfin, une vision 2015–2020, devrait être définie. Elle devrait inclure, par des rapports à établir et un *controlling* à mettre en place, l'identification des différents domaines d'action (certains existant déjà, d'autres en création permanente) et celui des recommandations concernant la mise en œuvre de ces nouveaux outils ainsi que l'accès aux informations pertinentes que ces derniers devraient fournir.

Les instruments susceptibles d'enrayer le piratage devraient être évalués.

susceptibles d'enrayer le piratage, tels qu'ils sont appliqués à l'étranger, ou discutés sur le plan technique et pratique, devraient être évalués. Un catalogue de mesures préventives efficaces pour lutter contre le piratage sur Internet devrait être dressé. Les stratégies et les mesures pouvant servir de base de déci-

Communiquées peu avant Noël, ces revendications ont été diffusées dans la presse et s'adressent au Parlement. Sans demander une révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur, cette alliance contre le piratage demande en substance que le problème du piratage soit pris au sérieux par le Gouvernement suisse. **JR**

Infos sur : www.swisscopyright.ch → Actualités

Les organisations suivantes constituent actuellement l'Alliance contre le piratage sur Internet :

Acteurs de la scène musicale Suisse
Reto Burrell, président

AdS Autrices et Auteurs de Suisse
Nicole Pfister Fetz, directrice

ARF/FDS - Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films
Brigitte Zimmermann, secrétaire générale adjointe

ASDEL Association Suisse des Diffuseurs, Éditeurs et Libraires
Jacques Scherrer, secrétaire général

ASV Association Suisse du Vidéogramme
Markus Naef, membre du comité

AudioVision Suisse
Roger Chevallaz, directeur

Cinésuisse
Sven Wälti, directeur

ifpi Suisse
Ivo Sacchi, président

Impressum
Béatrice Gurzeler, secrétaire centrale

ProCinema
René Gerber, directeur

ProLitteris
Werner Stauffacher, vice-directeur

SBVV Association suisse des libraires et éditeurs de langue allemande
Dani Landolf, directeur

SCHWEIZER MEDIEN
Urs F. Meyer, directeur

SIEA Swiss Interactive Entertainment Association
Peter Züger, président

SIG Coopérative suisse des artistes interprètes
Cla F. Nett, directeur

SSA Société Suisse des Auteurs, Société coopérative
Juerg Ruchti, directeur

SUISSIMAGE
Dieter Meier, directeur

Suisseculture
Hans Läubli, directeur

SUISA
Andreas Wegelin, directeur général

SWISSPERFORM
Poto Wegener, directeur

USDAM Union Suisse des Artistes Musiciens
Beat Santschi, président

Un vrai débat pour le service public suisse!



Si le débat sur le service public audiovisuel, son périmètre ou la pertinence des émissions proposées est parfaitement légitime et normal, beaucoup d'affirmations approximatives, voire de contre-vérités perturbent cette discussion. Raison pour laquelle il semble utile de revenir sur quelques chiffres-clés et certaines évolutions professionnelles qui pèsent sur la place du service public dans notre pays. D'autant que le paysage médiatique est en proie à de très profondes mutations, qui touchent tout le monde.

Par Gilles Marchand, Directeur de la Radio Télévision Suisse

ON PEUT tout d'abord observer le passage d'un monde « broadcast » (la télévision) très régulé à un monde « broadband » (le web) libre et très peu réglementé. Cela pose de sérieux problèmes aux États qui fixent les mandats de service public dans des cadres législatifs. La dérégulation met en péril tout le modèle économique de l'audiovisuel qui se base notamment sur le contrôle, le respect et la valorisation du droit d'auteur dans une zone donnée à un moment donné.

À ce phénomène s'ajoute une énorme fragmentation des médias qui implique une concurrence massive, presque infinie, de l'addition des chaînes TV thématiques et de la vidéo à la demande (VOD), face à laquelle les médias généralistes publics ont de la peine à lutter.

Changement de paradigme pour l'audiovisuel

Il faut ensuite remarquer que les médias électroniques, particulièrement la TV, se développent dans deux directions simultanées, apparemment contradictoires mais toutes

deux indispensables : d'une part la grande qualité numérique (Haute Définition TV, son 5.1, diffusion numérique, 3D) et les investissements lourds qu'elle nécessite ; de l'autre la mobilité, l'interactivité, la souplesse, la VOD, la participation.

Ces développements induisent des comportements de consommation des médias parallèles, complexes à satisfaire, avec d'un côté une logique chronologique, verticale, cloisonnée, basée sur une programmation linéaire et organisée par vecteurs ou chaînes ; et d'autre part, une logique horizontale, ou transversale, basée sur une consultation à la carte, séquencée, différée et organisée cette fois par thèmes. Cette approche transversale, ouverte, conduit au « social media » (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc...), qui fait partager à des tiers la consommation média personnelle et contribue au développement de communautés d'intérêt ou d'attitude.

Ces deux logiques imposent bien sûr aux médias de repenser leurs modèles d'organisation et de production des contenus, car les moyens ne seront pas nécessairement adap-

tés à ces nouvelles exigences. Et ces évolutions seront douloureuses et conflictuelles car elles mettront en cause des savoir-faire et des cultures professionnelles historiques.

Explosion et fragmentation des écrans comme de la consultation

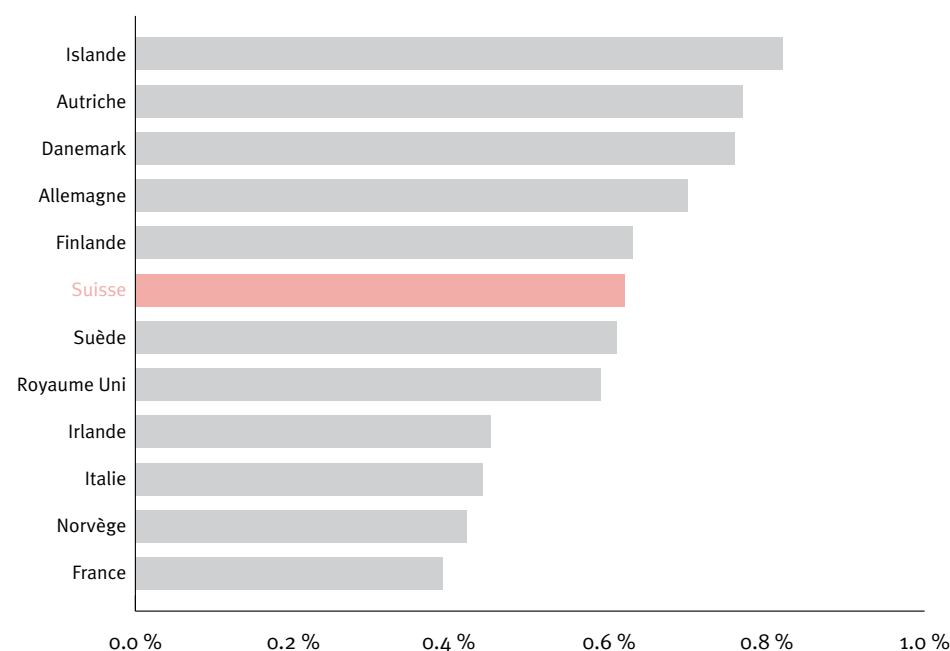
Et pour ne rien simplifier, on assiste à une multiplication rapide des écrans.

Après les écrans TV classiques (qui se multiplient dans les foyers), les smartphones développent une excellente qualité vidéo. Les tablettes complètent le dispositif et se révèlent très efficaces pour suivre la TV. Les consoles de jeu vidéo sont aujourd'hui toutes connectées au web et offrent une très bonne qualité HD (live TV, web ou DVD). Et demain arriveront encore de nouveaux écrans comme les vitres (fenêtres, vitres d'appareils ménagers) ou les vitrines commerciales urbaines.

Tous ces écrans accueilleront des contenus, notamment de la vidéo, ainsi que de la publicité. Ils permettront de nouvelles écritures, de nouvelles narrations. La lutte pour l'attention du public sera alors terrible car le temps »

1. La redevance en Europe selon le PNB

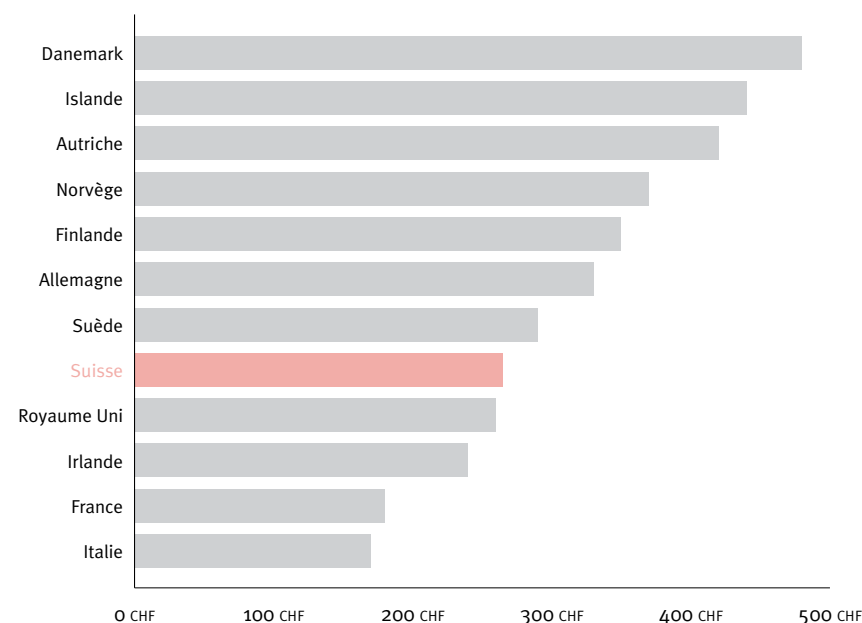
Le schéma ci-contre représente le montant de la redevance en pourcents du Produit National Brut de chaque pays.



On dit que la redevance suisse est la plus chère d'Europe. Or, en tenant compte du pouvoir d'achat de douze pays européens étudiés, la redevance SSR se situe à la 6^e place.

2. La redevance en Europe pour une seule langue

Le schéma ci-dessous représente le montant de la redevance pour une région linguistique en francs suisses.



Si la SSR produisait des programmes en une seule langue au lieu des quatre dictées par la réalité suisse, la redevance serait d'environ 265 CHF.

« média n'est pas extensible à l'infini. À l'évidence, la prochaine vague majeure, après le web, sera la télévision connectée, qui permet une interaction avec le public à partir de l'écran TV principal.

Le prix de la redevance en Suisse : 1,14 CHF par jour!

Dans ce contexte, l'audiovisuel public se bat pour proposer des prestations de qualité et s'appuie pour cela sur un modèle de financement mixte : un tiers de recettes commerciales, deux tiers de redevance.

En Suisse, celle-ci s'élève à 462 CHF par an, dont 415 CHF pour la SSR (le reste va aux diffuseurs privés). Cela représente 1,14 CHF par jour et par foyer pour 8 chaînes TV et 18 chaînes radios en 4 langues.

À titre de comparaison, et si l'on tient compte du pouvoir d'achat parmi douze pays européens étudiés, la redevance SSR se situe à la 6^e place. Voir le schéma 1 ci-contre.

Si la SSR produisait des programmes en une seule langue, au lieu des quatre dictées par la réalité suisse, la redevance serait d'environ 265 CHF par an. Les 200 CHF qui font la différence permettent de proposer des programmes de qualité équivalente dans toutes les régions linguistiques du pays. Voir le schéma 2 ci-contre.

De manière générale, les médias en Suisse coûtent cher en raison du petit nombre d'ha-

bitants. Ainsi, par exemple, si un abonnement annuel à *L'Hebdo* se monte à environ 215 CHF/an, un abonnement au magazine hebdomadaire français *L'Express* ne coûte que 122 CHF.

Par ailleurs, on constate que la redevance a augmenté plus lentement en Suisse que dans la plupart des autres pays européens entre 2000 et 2010. Si elle a progressé en Suisse de 7%, l'augmentation a été beaucoup plus marquée dans d'autres pays : +18% en Autriche, +25% en Allemagne ou encore +31% en Grande-Bretagne.

Une concurrence impitoyable... et riche!

On le sait bien, la concurrence des chaînes de la SSR ne se situe pas au niveau des diffuseurs privés locaux mais des grandes chaînes françaises, allemandes et italiennes. Particulièrement en télévision. TF1, par exemple, rassemble 14% de parts de marché en Suisse romande, alors que les TV locales pèsent entre 0,5 et 1% de parts de marché dans leurs zones de concession respectives.

Autre rapport de force : le budget de la SSR pour ses 18 programmes de radio et 8 programmes de télévision s'élève à 1,6 milliard de francs et équivaut à celui de la seule chaîne France 2. Le budget global de France Télévisions et Radio s'élève quant à lui à 4,9 milliards de francs pour 7 programmes de radio et 5 de télévision.

Un succès public et un fort réinvestissement culturel

Malgré cela, les chaînes de la RTS résistent bien et sont toujours appréciées par le public romand : 816'000 Romands écoutent chaque jour les programmes radio et près 850'000 suivent les deux chaînes TV (taux de pénétration 2011). En 2012, le site RTS.ch et les plateformes mobiles totalisent quotidiennement 250'000 visites. Enfin, les démarrages audios et vidéos s'élèvent chaque jour à 206'000, soit une progression de 19% par rapport à l'addition des résultats des deux anciens sites RSR.ch et TSR.ch en 2011. Tous ces chiffres montrent que la SSR essaie d'utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. En Suisse romande, par exemple, parallèlement à son offre d'information, de magazines et de fictions achetées, la RTS réinvestit chaque année près de 7 millions dans la coproduction de films (cinéma, séries et documentaires), diffuse 500 documentaires, enregistre 500 concerts de musique et propose quelque 2'000 heures de sport!

Autant d'éléments qui soulignent que la Suisse peut être fière de ses radios et télévisions publiques. Cela n'enlève rien au fait qu'un débat critique et permanent sur le mandat et la qualité des programmes est indispensable. Les professionnels de la RTS y sont parfaitement ouverts, pour autant toutefois que ce débat soit objectif et constructif. **GM**



2009, série 10

Le Conseil du Public, comment ça marche?

Par Matthieu Béguelin, Président du Conseil du Public

LA BASE LÉGALE DE la RTS est la RTSR. Celle-ci se compose de sociétés régionales, les SRT, qui regroupent des auditeurs et téléspectateurs de leurs cantons respectifs. Ces mêmes SRT délèguent chacune deux représentants dans un Conseil du Public, qui a pour missions de relayer les avis des auditeurs et téléspectateurs sur les émissions, d'analyser des émissions tant sur leur contenu que sur leur forme et de se pencher sur des problématiques plus générales (violence sur le petit écran, signalétique des

émissions, mais de vérifier le respect de la mission de service public de la RTS. Les autres régions linguistiques de notre pays ont également des conseils du public, qui remplissent les mêmes missions.

Le Conseil du Public n'a pas pour vocation de se substituer à des professionnels des médias, ni à des systèmes de contrôle qualité internes ou externes, mais de travailler de manière complémentaire à ces entités. Le défi d'un tel conseil, composé de miliciens, est d'assurer une expression organisée de

large public, mais reste convaincu que la qualité est le meilleur argument pour gagner des auditeurs ou des téléspectateurs. En effet, qui voudrait entendre La Première se transformer en succession de talk-shows racoleurs ou la RTS 1 devenir une RAI romande ?

Le Conseil du public et la culture à la RTS

On ne le sait que peu, la RTS a un Conseil du Public⁴. Ce conseil étudie de nombreux aspects des programmes. Il analyse des émissions radio ou télé, rédige des rapports sur celles-ci, qui sont ensuite soumis aux professionnels et discutés en séance avec ces derniers.

Les échanges sont riches et nourris et débouchent soit sur un consensus, soit sur le maintien de certaines remarques ou recommandations de la part du Conseil du Public à l'égard de la RTS. Si chaque séance comporte à son ordre du jour l'examen d'une ou plusieurs émissions et une partie de critique générale des émissions, le Conseil du Public se penche également sur des thématiques plus vastes. Ce fut le cas en fin d'année passée, lorsque le conseil s'est penché sur l'offre culturelle à la RTS.

Ce conseil a pour but de vérifier le respect de la mission de service public de la RTS.

âges, etc.). Il veille également à l'équilibre entre les diverses régions de Suisse romande dans l'actualité ou le choix de sujets de magazines. Le conseil se prononce, enfin, sur les grilles de programmes, qu'il s'agisse des grilles spéciales des fêtes de fin d'année ou d'été, mais aussi sur les grandes orientations de ces grilles et de leurs modifications, cas échéant.

Ce conseil n'a pas de compétence décisionnelle et n'a pas pour but de censurer des

l'avis des auditeurs et téléspectateurs. Celle-ci ne doit donc pas être « du niveau » de celle d'experts, mais permettre de rendre compte des attentes du public.

« L'audit n'est pas la mesure de toutes choses » pourrait être son credo, le Conseil du Public privilégiant clairement la qualité des programmes. Bien sûr, il ne conteste pas la nécessité, pour des médias fonctionnant sur la base de la redevance, de toucher un



2012, *All That Remains* dépeint l'histoire de quatre personnages au carrefour de leur existence. Un film de Pierre-Adrian Irlé et Valentin Rotelli avec Isabelle Caillat, Toshi Toda, Travis Shakespeare, Olga Rosin.



2012, *Opération Libertad* de Nicolas Wadimoff, sélectionné à la Quinzaine des Réalisateurs 2012, Co-production RTS

Cette appellation « d'offre culturelle » tenait à englober tant les émissions dédiées à la couverture de l'actualité culturelle qu'à la programmation cinéma et séries des chaînes de la RTS. Auparavant, le Conseil du Public s'était déjà penché sur les nouvelles fictions de la RTS, productions romandes telles que « 10 » ou « En direct de notre passé ».

Le constat global est que si la couverture de l'actualité est en soi bonne, elle a une meilleure place sur les ondes que sur le petit écran, ce dernier n'offrant à peu près qu'une seule émission, « La puce à l'oreille », qui mériterait, de l'avis du Conseil du Public, de sérieuses améliorations (estimant qu'on survole quelque peu les sujets et que l'émission proposant à des gens non-connaisseurs d'un domaine artistique de se prononcer, en « critique de milice » sur un spectacle ou une exposition, on dépendait beaucoup de la curiosité de l'invité sans être certain d'offrir un réel regard critique sur l'objet en question).

Pour la radio, « Dare-Dare », bien sûr, mais aussi les diverses émissions consacrées au cinéma, ont fait l'objet de louanges appuyées.

Il a notamment été relevé que l'actualité du cinéma suisse faisait l'objet de nombreux sujets, ce qui est réjouissant. Tout en regrettant que, paradoxalement, la radio s'intéresse bien plus au 7^e Art que la télévision, qui en est pourtant la petite cousine. Faisant état d'un désaccord sur l'intérêt de programmer une

et a pu constater un équilibre réjouissant sur ce point.

Les différents rendez-vous cinéma de la RTS font une part trop belle aux grosses productions hollywoodiennes.

émission sur le cinéma à la télévision entre la direction des programmes et le conseil, ce dernier a maintenu sa recommandation et la remettra sur la table à chaque occasion.

Dans l'analyse de la couverture de l'actualité culturelle, le Conseil du Public a également été attentif que la forte visibilité des productions de l'arc lémanique n'occulte pas la part importante de création qui existe dans les autres régions de Suisse romande,

Sur la programmation des fictions (films et séries), le conseil a émis plusieurs réserves. Tout d'abord, il estime que les différents rendez-vous cinéma de la RTS font une part trop belle aux grosses productions hollywo-

diennes, qui ne sont pas toujours synonymes de qualité scénaristique ou de créativité formelle. Pour certains rendez-vous plus particuliers, comme « Le film de minuit », dédié au cinéma fantastique, la très faible présence du cinéma asiatique ou scandinave a également été regrettée, tant les cinématographies de ces régions font montre d'une inventivité et d'une créativité exemplaires, notamment dans le genre fantastique. >>

« Par contre, le conseil était satisfait de voir que, d'une manière générale, la production cinématographique suisse connaissait une bonne diffusion.

Au niveau des séries, un autre désaccord entre professionnels de la RTS et Conseil du public a fait jour: la programmation des séries du premier rideau. Deux éléments ont été relevés: d'une part l'offre se compose exclusivement de séries policières et, d'autre part, des séries de grande qualité (*Rome, Damage, Pigalle la nuit, Mad Men* ou encore *Boardwalk Empire*) se retrouvent confinées à des heures tardives, les empêchant de facto d'atteindre un plus large public. Ce souci du Conseil du Public s'appuyait notamment sur le fait que le domaine des séries télévisées est devenu une grande source de créativité et d'inventivité

ces dix dernières années, prenant, notamment outre-Atlantique, le relai d'une industrie du cinéma devenue plus machine à fric que machine à rêve.

Dans son constat, le CP s'appuyait également sur le renouveau qui a été apporté à la production propre de la RTS en matière de séries. Il semble en effet que nous soyons en train de quitter le terrain des *Pics-Meuron* pour explorer de nouvelles écritures et en renouvelant les distributions, faisant une bonne place à des comédiens romands. Ainsi, le CP a salué des séries comme *10* ou *CROM*, qui, si elles présentent certains défauts de jeunesse, sont très encourageantes pour les productions futures de la RTS.

Enfin, le Conseil du Public a salué l'engagement financier de la RTS dans la production

de fictions suisses, qu'il s'agisse de films ou de séries. En effet, si elle dispose de moyens nettement inférieurs à ses voisins français, la RTS joue un rôle important en apportant son soutien à de nombreuses productions suisses, qu'il s'agisse de films ou de séries (citons, récemment: *All That Remains* de Valentin Rotelli et Pierre-Adrien Irlé, *À perdre la raison* de Joachim Lafosse, *Opération Libertad* de Nicolas Wadimoff, ou *Les vivants pleurent aussi* de Basil da Cunha).

Ces quelques exemples des travaux du Conseil du Public montrent, je l'espère, l'attachement de ses membres à des médias de service public de qualité, qui ne fassent pas de l'audimat une culture d'entreprise. **MB**

1. Informations et rapports disponibles sur www.rtsr.ch



2009, série 10, ambiance tournage

« Suite à la diffusion de mon film de diplôme à la télévision, j'ai reçu ma première rémunération en tant que réalisateur »

Julien Rouyet

ILLUSTRATIONS & CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

couverture: © Bruno Racalbuto • **p. 2:** © Antoine Duplan • **p. 5:** © Christian Campiche • **p. 15:** © <http://environnement.ecole.free.fr> • **p. 17:** © RTS / Yann MINGARD / Strates • **p. 19:** © RTS / Philippe CHRISTIN • **p. 20:** © RTS / Capture d'écran • **p. 21:** © RTS / AKKA Films • **p. 22:** © © RTS / Philippe CHRISTIN • **autres illustrations:** © Bruno Racalbuto & Contreforme

Rédacteur en chef
Gérald Morin
gerald.morin@cultureenjeu.ch
Secrétaire de rédaction
Françoise Morin
francoise.morin@cultureenjeu.ch
Administration & abonnements
Nina Vogt
nina.vogt@cultureenjeu.ch
Identité visuelle & graphisme
Contreforme sàrl
Usines 22
CH-2000 Neuchâtel
www.contreforme.ch

Comité de rédaction
Joël Aguet
Vincent Arlettaz
Christian Campiche
Anne Cuneo
Matthieu Béguelin
Frédéric Gonseth
Gérald Morin
Anne Papilloud
Marco Polli
Bettina Tschumi
Auteurs invités
Voir sur www.cultureenjeu.ch,
section *Auteurs*

Parution quatre fois par an
ISSN 1660-7678
Reproduction des textes autorisée uniquement avec l'accord de l'éditeur et avec la citation de la source.
Rédaction et abonnements
CultureEnJeu
Case postale 5984
CH-1002 Lausanne
Impression
Imprimerie Gasser SA
Jambe-Ducommun 6a
CH-2400 Le Locle

Voyez l'avenir avec confiance.

Nous nous chargeons de défendre vos droits et rémunérer vos œuvres. En Suisse et à l'étranger.

www.swisscopyright.ch

suissimage

Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles
Berne | T. 031 313 36 36
Lausanne | T. 021 323 59 44
mail@suissimage.ch | www.suissimage.ch

SSA

Société suisse des auteurs
Coopérative pour les droits d'auteur d'œuvres scéniques et audiovisuelles
Lausanne | T. 021 313 44 55
info@ssa.ch | www.ssa.ch

Une histoire unique au monde

loro.ch

Depuis 75 ans, la Loterie Romande distribue **100% de ses bénéfices** à des projets d'utilité publique en Suisse romande, dans les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale et de l'environnement.



1937 - 2012